Compte-rendu de la commission extramunicipale des affaires scolaires et extrascolaires du 20 janvier 2022 à la Salle des Fêtes de Loriol

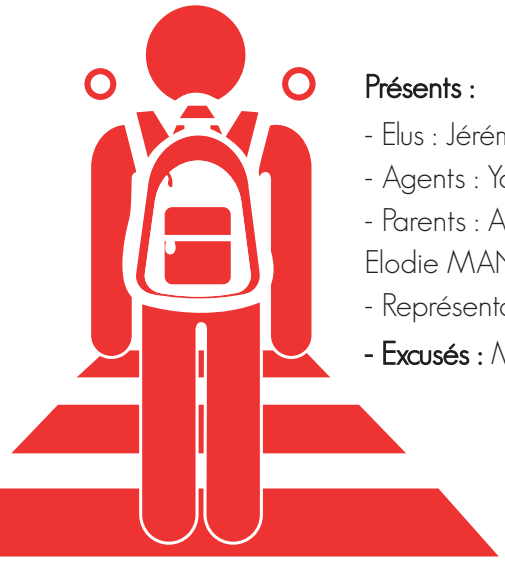

Présents :

- Elus : Jérémy RIOU, Katia CHANAL, Virginie LOZANO, Jennifer THEREAU, Ghislain COURTIAL.
- Agents : Yohan TAVAN, Sylvie REYNAUD, William GEROMET, Jonathan POUDEVIGNE.
- Parents : Alexis TERRAS, Ariane PELLIER, Emilie MOISAN, Flavio BRITO MACIEL, Anne NOWAK, Elodie MANGIN.
- Représentants APl : Mélanie MAGNET, Fabrice THIERS.
- **Excusés :** M. Le Maire Claude AURIAS.

Ordre du jour :

- Rappel plan de mandat : investissement 2021 et 2022
- Restructuration du service ASES
- Nouveautés et pistes de travail : ALSH tout l'été, agrément jeunesse et sport, ALSH à Noël, tarification de la cantine
- Questions diverses

Rappel plan de mandat :

JR propose de rajouter dans le plan de mandat l'étude sur des mesures de décibels au sein des cantines, la mise en en place d'un conteneur sur l'école JJ Rousseau pour les ETAPS et la mise en place d'un groupe de réflexion permettant d'optimiser l'utilisation des visiophones.

JR évoque les crédits apportés à l'école Saint François qui vont évoluer en 2022 notamment pour les maternelles dont le montant par élève va passer de 1300 euros par élève en 2021 à 1500 euros en 2022 (pour les élémentaires, les crédits sont maintenus à 850 euros par élève). L'idée étant de se rapprocher des crédits alloués aux écoles publiques.

JR annonce que les services de l'Education Nationale ont décidé, au regard de leurs indicateurs (effectifs d'élèves accueillis, équilibre des effectifs sur le territoire, spécificité des établissements) de fermer une classe à l'école JJ Rousseau élémentaire et une classe à l'école J Ferry élémentaire. Au regard des ratios, dans un premier temps, il était même envisagé de fermer sur le groupe scolaire Rousseau deux classes en élémentaires et une en maternelle. Finalement, ils se sont ravisés et ont décidé de fermer une classe ou lieu de trois sur ce groupe scolaire...

JT précise que les enfants nés en 2011 ont toujours été très nombreux par classe (29 à 30 par classe). Ces derniers passant en 6ème, l'arrivée des CP ne peux compenser cette perte d'effectifs.

JR mentionne aussi que les écoles de Loriol ne peuvent prétendre à des moyens supplémentaires car non classés en REP. Les zones REP sont définis en fonction de la situation du collège, ce dernier accueillant des enfants de villages voisins en nombre important (Mirmande, Cliousclat...), cet établissement n'est pas classé en REP. JT questionne JR sur la pérennité de la classe orchestre. JR confirme qu'elle est bien maintenue en 2022. Pour la suite, cette action étant liée au contrat de ville qui se termine en 2022, il faudra se tourner vers d'autres pistes pour obtenir des subventions (CCVD...).

JR mentionne que d'autres dispositifs sont aussi étroitement liés au contrat de ville comme la mise en place des éducateurs de prévention. A la fin de ce contrat, un bilan devra être dressé et des orientations devront être prises dans ces domaines.

Scanner ce QR CODE pour découvrir le mandat !

Restructuration du service ASES

JR mentionne de nombreux changements notamment l'accueil des agents du service entretien pour 2022.
Il est évoqué les formations des agents en rappelant le souhait de la collectivité d'accompagner les agents qui souhaitent se former, notamment sur le PSC1 mais aussi sur des formations BAFA (en fonction des besoins du service). Cet effort sera maintenu sur 2022.

JR rappelle ainsi le départ à la retraite d'un ATSEM, Christiane ORIEZ. Cette dernière a été remplacée par Thierry DUC. Par ailleurs, Christelle PONCIN a été embauchée sur un poste d'ATSEM contractuel (école J Ferry). Fanny BRUYÈRE est de retour après son congé parental (elle a pris ses fonctions sur l'école JJ Rousseau). Les 9 ATSEM (8 titulaires et 1 contractuel) exercent leurs missions sur une quotité de 35 h permettant à chaque classe de bénéficier du même service.

JR évoque ensuite le départ de Virginie JOANNET, remplacée par Alicia LAJUS en tant que référente cantine sur l'école JJ Rousseau.

JR souhaite revenir plus en détails sur l'arrivée des agents du service entretien. YT évoque donc les changements opérés au 1er janvier 2022 :

- arrivée de Sophie GONCALVES (SG) sur le poste de responsable du service entretien sur une quotité de 600 h,
- Caroline COTTINET prend le poste de SG à la piscine (notamment sur le temps scolaire)
- Anna RAMAHARO prend en partie le poste de Caroline.
- Patricia GUILHOT (contractuelle) prend en partie le poste d'Anna RAMAHARO
- Un autre contractuel sera embauchée afin de palier à quelques heures de ménages sur l'école JJ Rousseau.
- par ailleurs, à la demande de certains agents et au regard des besoins du service, quelques ajustements de planning ont été réalisés à la marge.

JR rappelle qu'un effort important a été fait par la collectivité pour éviter les emplois précaires et ainsi permettre à l'ensemble des titulaires de bénéficier d'une quotité la plus élevée possible (répondant aux besoins des services).

A la demande de JR, ce dernier souhaite qu'une certaine unité soit créée au sein de l'équipe cantine à travers la mise en place d'un nom d'équipe. Le nom de « team cantine » a été proposé.

YT précise que les agents ont suivi une formation avec la FOL spécifique au temps de cantine. Cette formation a apporté une vraie plus-value à la qualité du service. Par la suite, de nombreuses actions ont été mises en place par les agents.

Nouveauté et piste de travail

JR précise que des efforts importants ont été réalisés par API, société en charge de la confection et de la livraison des repas pour la restauration scolaire et extrascolaire. A ce propos, une visite des locaux est prévue le 15 février à 9 h. Un mail sera envoyé en ce sens aux RPE.
Il est évoqué le manque de temps pour manger.

JR précise que les services de l'Education nationale vont prochainement revenir vers nous afin de définir les horaires des écoles pour la prochaine rentrée scolaire. A ce titre, une commission devra se mettre en place afin d'étudier et proposer les meilleurs horaires scolaires possibles, à la fois pour les élèves et les différents acteurs qui gravitent autour de ces derniers.
JT précise que les enseignants préfèrent en effet que les matinées soient plus longues que les après-midis : les apprentissages s'en trouveraient favorisés. En fin de journée, les enfants sont moins attentifs.

JR évoque le temps de cantine qui a été raccourci, notamment sur l'école JJ Rousseau. Les contraintes de temps rendent le service compliqué à la fois pour les agents mais aussi pour les enfants qui doivent déjeuner rapidement.

JR précise aussi que la cantine de J Ferry atteint sa capacité maximale au regard des effectifs accueillis.
Des travaux sont prévus pour 2025/2026. L'objectif est de maintenir une capacité permettant d'accueillir tous les inscrits (ce n'est pas le cas de toutes les communes...). Il en a été de même pour le service minimum d'accueil encadré par

du personnel communal, qui a été mis en place par une réelle volonté politique et non une obligation réglementaire.

AT exprime les difficultés actuelles pour l'école Saint François sur le temps de la pause méridienne. Le contexte sanitaire ne permet plus aux élèves d'aller déjeuner à Saint Joseph... Les classes se rendent ainsi aux jardins des oliviers...

KC demande si un partenariat avec le collège ne pourrait pas se mettre en place ?
La situation des ATSEM est évoquée, JR rappelle qu'elles ont dorénavant toutes une quotité de 35 h. Une réorganisation des plannings a cependant été mise en place : l'idée étant de réduire la part de ménage réalisé sur les vacances scolaires et orienter ces heures vers du temps de présence avec les enfants.
JT note que cette réorganisation a fait débat...
GC demande si les agents ont été accompagnés dans ce changement, notamment par le biais de formation. Cette organisation a pu créer des frustrations chez certains agents.

YT mentionne que le statut des ATSEM a beaucoup évolué depuis une dizaine d'année : intervenir au sein des activités périscolaires et extrascolaires fait partie intégrante de leurs missions (leur CAP petite enfance est un équivalent du BAFA). Par ailleurs, il faut savoir que ces heures de ménage réorientés l'ont été principalement sur du temps de cantine réalisé pendant les vacances, temps de cantine dont elles connaissent déjà les modalités sur le temps scolaire. Les interventions en animation restent à la marge. Par exemple, il ne leur ait pas demandé de monter un projet d'animation ou d'animer seul une activité face à un groupe d'enfant.
JR rappelle que l'accueil ALSH sera maintenu sur tout le mois d'août comme l'année passée.
En 2021, c'est 30 à 35 enfants qui ont été accueillis quotidiennement sur ces derniers 15 jours d'août. Le besoin est donc bien présent.

JR note aussi qu'une semaine d'ALSH sera aussi présenté au BP 2022 sur les vacances de Noël.
JT mentionne qu'il y a une vraie attente des parents sur la première semaine des vacances.

JR évoque le temps de pause méridienne qui est déclaré auprès de Jeunesse et sport depuis début 2022, notamment en élémentaire. A ce titre, la commune a donc l'obligation d'encadrer les enfants par du personnel qualifié et de proposer des animations. Des taux d'encadrement sont à respecter et un projet pédagogique est mis en place. Cet engagement de la collectivité lui permet de recevoir des subventions de la CAF. Pour toucher ces dernières, la collectivité a l'obligation de mettre en place une tarification pour les familles. Pour ne pas trop impacter les familles, les élus ont décidé d'appliquer comme coût l' euro symbolique (coût maximum ventilé en fonction du QF) pour l'année scolaire.

SR précise que cette tarification se déclenche lors du premier repas facturé. Dans le cas où un enfant a deux dossiers d'inscription (parents séparés), chaque parent paiera ce surcoût lors du premier repas.

Il s'en suit une explication de JP et WG sur l'organisation de la pause méridienne de chaque groupe scolaire. Concernant le brassage des élèves, chaque organisation s'est calquée sur l'organisation de l'école (temps scolaire). A J Ferry, les élèves restent par classes contrairement à Jean Jacques Rousseau où les groupes sont constitués de 3 classes (comme pour les récréations). Les activités sont proposées au choix chaque jour à JJ Rousseau et se déroulent sur trois lieux différents. Sur J Ferry, les enfants changent de site chaque jour et d'activité par la même occasion (il n'y a pas d'obligation de participer aux activités).

JT indique que le port du masque n'est pas une contre-indication à la pratique du sport et que les enfants ont le besoin de bouger, de pratiquer une activité physique.

D'autres parents souhaitent tout de même que cette pratique ne soit pas inscrite dans le temps et qu'il faut être attentif aux ressentis des élèves.

JR souhaite faire un point sur la tarification des repas de la cantine. Il rappelle que le coût d'achat à la société API est de 3.16 euros. Habituellement les élus de la municipalité appliquaient à chaque nouvelle tarification annuelle l'augmentation

de l'inflation. Il souhaite aussi que les familles possédant le QF le plus bas payent à minima le coût d'achat du repas de la collectivité à API, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

AN demande des précisions sur la validation des demandes périscolaires et cantine sur le portail des familles.

SR indique que la validation se fait plusieurs fois par jour. Lorsque la demande est validée, la case change de couleur (la légende est inscrite en dessous du tableau).
JR note que les impayés des repas cantine représentaient plusieurs milliers d'euros par le passé. Un travail important a été mené afin de réduire ces dus. L'état a mis en place un nouveau dispositif permettant de saisir directement sur les salaires et/ou les allocations.

SR rappelle la procédure : après envoi de la facture, les parents ont un délai de 15 jours pour régler après la réception de celle-ci. Passé ce délai, le Trésor public effectue une lettre de relance. Il s'ensuit un courrier de l'huissier si la facture n'est pas honorée.

JR revient sur les tarifs cantine en précisant qu'il connaît les contraintes budgétaires actuelles et qu'il n'avait pas le souhait d'augmenter les tarifs de manière importante. Il comprend aisément que le besoin est réel et qu'un compromis doit être mis en place.

GC indique que la minorité souhaite voter contre cette nouvelle délibération si elle est actée comme mentionné par JR. Il note que la tranche la plus haute comporte le plus de parents et que la plus basse concerne 5 % des parents. Cela ferait une augmentation de 13 centimes pour le QF le plus bas et seulement 3 centimes pour les autres. GC propose d'augmenter d'1 % pour tous, soit une augmentation de 3 centimes pour le QF le plus bas, 4 centimes pour le QF intermédiaire et 5 centimes pour le QF les plus élevés.

GC a une deuxième proposition, celle de passer à une grille à 6 tranches de QF comme suit :

- QF A de 0 à 400 à 2.70 euros (par rapport à 2021 : tarif identique),
- QF B de 401 à 660 à 3.70 euros (baisse de 50 centimes),
- QF C de 661 à 845 à 4.40 euros (baisse de 30 centimes),
- QF D de 846 à 1100 à 4.72 euros (tarif identique),
- QF E de 1101 à 1700 à 4.80 euros (augmentation de 8 centimes),
- QF F supérieur à 1701 à 4.90 euros (augmentation de 18 centimes).

Cette proposition permet de ne pas augmenter le déficit. GC indique qu'au regard des données récoltées, chaque repas coûterait à la collectivité près de 13.50 euros (frais de personnel, coût du repas...).
Cela pourrait être envisagé en vue des tarifs des autres communes.
SR précise qu'il est envisageable, techniquement, de mettre en place 6 tranches.
KC mentionne que les tarifs indiqués sont moins élevés que ceux de Livron, notamment que ceux du collège (5.20 euros).
JR propose qu'un vote soit mis en place.

GC précise, que comparé à Livron, les QF A et B proposés sont légèrement en dessous de ceux de Livron et que les QF C, D, E et F sont au-dessus des QF de Livron.
EM indique qu'il n'est pas inconcevable que ceux qui ont des revenus plus importants payent plus.
Cela suit par exemple la logique des impôts.

SR précise que les QF prennent en compte toutes les ressources de la famille. Le fait que les familles ayant un QF relativement bas puissent bénéficier d'un tarif plus bas, cela leur permet d'inscrire leur enfant à la cantine et donc de faire bénéficier d'un repas équilibré à leur enfant à moindre coût.

SR précise qu'une famille qui a deux SMIC est dans la tranche des QF les plus élevés.

Les RPE évoquent les résultats d'un questionnaire sur la satisfaction des parents au regard des tarifs cantine.
36 % sont mécontents, 46 % sont moyennement satisfaits, 18 % sont satisfaits.

JR rappelle que ces tarifs prennent aussi en compte l'encadrement des enfa[illegible]gard de cela, le coût du repas n'est peut-être pas si élevé que cela. Le temps de garde, d'encadrement doit aussi être pris en compte.
GC s'accorde tout de même à dire qu'au moins une tranche supplémentaire serait nécessaire.

JR évoque un compromis en augmentant un peu le QF le plus bas (au coût d'achat à API) et en mettant en place une nouvelle tranche avec un effort supplémentaire demandé aux QF les plus élevés.
JR sollicite les services pour formaliser des simulations en ce sens.

AN souhaite avoir des précisions sur la mise en place des SMA (service minimum d'accueil) en cas de grève.
JR rappelle qu'il est important de distinguer deux types de SMA :

- celui mis en place en cas de grève des enseignants lorsque 25 % des enseignants d'une école sont grévistes (mise en place obligatoire pour la collectivité). L'état rembourse les frais occasionnés par la mise en place d'agents encadrant les élèves.
- celui mis en place dans le cas où l'école est fermée en raison du contexte sanitaire. Dans ce cas, les communes peuvent, si elles le souhaitent, mettre en place un SMA à destination du personnel indispensable à la crise sanitaire (infirmiers, gendarmes...).

Soit ce SMA est encadré par du personnel communal (c'est le choix fait à Loriol lors des derniers confinements). Ce SMA peut être élargi (suivant les contraintes sanitaires) à d'autre public (lorsque les 2 parents travaillent par exemple), soit c'est l'Education Nationale que sollicite les communes afin de mettre à disposition des locaux à destination de ce SMA. Dans ce dernier cas, ce sont des enseignants volontaires qui encadrent ce service.

AN souhaite aussi avoir des précisions sur les cours de langue étrangère en lien avec les CMR.

JR indique qu'en effet, certains parents étaient mécontents que des chants non-francophones soient proposées à l'école, notamment par l'intermédiaire des CMR. En tant qu'élu, il est important d'être à l'écoute de tous les administrés. Même si les enseignants ont toute la latitude des programmes pour mener à bien leur enseignement, JR rappelle que les CMR sont financés par la collectivité et qu'elle est donc en droit de demander des comptes à cette dernière, notamment le contenu des enseignements réalisés. Ces derniers ont été transmis comme convenu à la collectivité, tout était conforme aux attentes des élus.

EM mentionne qu'elle est très surprise que certains apprentissages soient remis en question, ces plaintes de certains parents sont choquantes. Il y a des lois qui réglementent cela et il est nécessaire de les respecter : il est important de rester vigilant sur ce point.

S'ensuit une discussion sur l'existence au sein des écoles de dispositif permettant d'apprendre plusieurs langues...

JT précise que par manque d'enseignant, seule la langue arabe est proposée sur le secteur.

EM demande s'il est possible que les factures ne soient plus envoyées sous enveloppe mais par mail.

SR pense que cela va générer certaines difficultés dans le sens où beaucoup de parents ne précisent pas aux services les changements de mail...
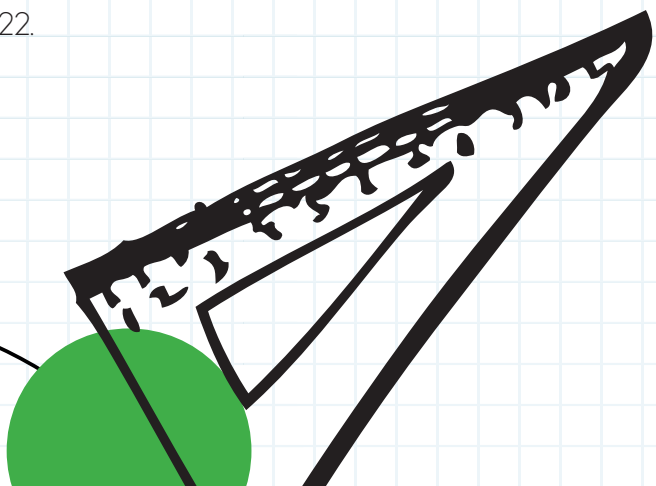
JR précise que la prochaine commission aura lieu en mai 2022.
Fin de la rencontre : 20 h 15